

PRÉAVIS de la Municipalité au Conseil communal

Préavis nº 01/02.2020 - section des infrastructures sportives

Demande d'un crédit de Fr. 430'000.00 pour financer l'aménagement d'un skate parc à Marcy

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

En réponse à une motion déposée par un conseiller communal en 2000, la Municipalité a procédé à des analyses de faisabilité avant de déposer une demande de crédit de Fr. 130'000.00 pour créer un espace destiné à la pratique du patin et de la planche à roulettes.

Un skate parc a ainsi été réalisé en 2002 au bas du talus du Vieux-Moulin, derrière les terrains de foot et à proximité de la cabane du club de pétanque.

La fréquentation de cette installation s'est accrue au fil des années. Bien que régulièrement entretenus, les éléments deviennent dangereux. Les réparations ne permettent plus d'assurer la sécurité des usagers, si bien que certains modules ont dû être démontés l'automne dernier.

La société ayant réalisé le skate parc actuel a cessé ses activités. La Municipalité s'est approchée d'un nouveau spécialiste en la matière. Elle a mandaté cette société pour organiser deux workshops, les 6 et 13 juin 2019, en collaboration avec la Cabane des Jeunes et un groupe de jeunes de 13 à 26 ans. Tous sont des utilisateurs réguliers de notre skate parc depuis plus ou moins longtemps.

II. Elaboration d'un avant-projet

Le but de ces ateliers était d'entendre les besoins des utilisateurs du skate parc, afin de leur proposer un espace correspondant à leurs souhaits. Pour canaliser les idées exprimées, l'animateur a donné des explications par rapport aux contraintes techniques, sécuritaires et à la réalité du terrain. Certaines idées ont été abandonnées, d'autres remplacées ou développées. Une liste des priorités a été élaborée.

Lors du deuxième atelier, notre partenaire a présenté aux jeunes un premier projet. Il a expliqué et démontré les lignes et trajets possibles, tant pour le skateboard, la trottinette, le inline que le BMX. La discussion a permis d'intégrer des détails, de manière à finaliser le projet. De plus, des espaces avec plusieurs degrés de difficulté ont été dessinés.

A l'unanimité, les jeunes ont exprimé leur souhait de voir cette nouvelle infrastructure implantée à Marcy.

L'enquête publique aura lieu en parallèle avec la procédure au Conseil communal.

III. Présentation du projet

La Municipalité a décidé de suivre la proposition du groupe des jeunes et de la responsable de la Cabane des Jeunes et d'implanter ce nouveau skate parc à Marcy, sur la parcelle communale n° 708, côté route de Villars-sous-Yens, afin de bénéficier de la synergie avec les autres usagers du Centre sportif.

Le skate parc a une dimension de 28 sur 25 mètres. Il offre de multiples lignes et trajectoires fluides et innovantes, tant pour les différentes disciplines que pour les différents niveaux d'utilisation.

Les éléments seront en béton de très haute qualité, spécialement développé pour les skate parcs. Il a la particularité de sécher rapidement après la pluie et d'offrir une surface incroyablement lisse et appréciée des utilisateurs.

Les parties métalliques sont en acier galvanisé 4 mm. Tous les angles stratégiques des modules et éléments en béton seront pourvus de cornières métalliques. Cela procure une meilleure glisse et une prolongation de vie de l'installation. Ces éléments sont fabriqués dans le canton de Vaud.

Les installations en béton et les pièces métalliques sont garanties selon les normes SIA 118. Le skate parc est conçu selon les recommandations du BPA et les normes suisses et européennes pour les skate parc en béton.

Le délai de construction est estimé à environ 3 mois, pour autant que la météo soit favorable pendant la durée du chantier.

IV. Devis estimatif

Cette réalisation clés en main est chiffrée à

Fr. 386'900.00

Ce prix comprend:

- La conception, préparation et création des plans
- La gestion du chantier
- L'installation de chantier, le transport de matériel
- La réalisation d'un chemin d'accès au chantier
- La fouille pour le raccordement des eaux claires
- La fourniture et la pose de tubes pour un passage ultérieur de câbles
- Le terrassement
- Les petites fournitures
- La fourniture et la mise en place de tout-venant recyclé
- Le compactage des surfaces
- La fourniture et la mise en place de treillis d'armatures
- La façon de coffrage
- La fabrication et le transport des éléments de serrurerie
- La fourniture et la mise en place du béton
- La réalisation du chemin d'accès pour piétons

Les prestations suivantes ne sont pas comprises dans le montant ci-dessus. Elles ont été estimées à:

Les prestations de géomètre	Fr.	5'000.00
 Les frais d'enquête/administratifs: réalisé en interne 	Fr.	0.00
Les prestations du paysagiste	Fr.	10'000.00
 L'arrivée d'eau et le raccordement électrique pendant le chantier 	Fr.	2'000.00
 L'application d'une peinture anti-graffitis 	Fr.	24'000.00
<u>Récapitulatif</u>		
Infrastructures	Fr.	359'240.00
 Autres prestations 	Fr.	38'070.00
Divers et imprévus	<u>Fr.</u>	1'950.00
Sous-total HT	Fr.	399'260.00
• TVA	Fr.	30'740.00
Total TTC	Fr.	430'000.00

Selon les plans fournis par Swisscom et le service de gaz, aucune ligne ne semble passer sous la zone de chantier. Cependant, une ligne électrique se situe le long de la route de Villars-sous-Yens, hors de la zone de construction. Selon l'emplacement de cette dernière, la position du skate parc projeté pourrait être adapté.

V. Incidences financières

Une demande de subvention sera adressée au Fonds du sport vaudois, ainsi qu'à l'association vaudoise d'utilité publique «jaiunprojet» qui appuie les Communes qui veulent développer des actions dans le domaine des activités extrascolaires et visant à encourager la participation des jeunes.

Cette dépense globale sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Elle sera amortie en 30 ans, après déduction des subventions, par tranche annuelle de Fr. 14'300.00.

Le coût d'entretien de cette nouvelle infrastructure sera dans les mêmes proportions que le skate parc actuel qui sera démonté et évacué par le service de la voirie et des parcs.

VI. Impact sur l'environnement

Néant, puisqu'il s'agit du remplacement d'une infrastructure existante.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1. d'autoriser la Municipalité à réaliser un skate parc à Marcy;
- 2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 430'000.00;
- 3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
- 4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, après déduction des subventions, par tranche annuelle de Fr. 14'300.00.

Syndic

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2020.

Au nom de la Municipalité

La Secrétaire

A. Guyomard

Annexe: plans

<u>Délégués municipaux</u>: M^{me} Tinguely, et M. Porzi, municipaux

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 12 février 2020.



